



12 mai 2015

TEOR et les vélos : la position de SABINE

Ces derniers mois, les signes de conflits d'usages sur la plateforme TEOR entre les rues Martainville et Saint Eloi se sont multipliés. C'est ainsi que le CHSCT de la TCAR prenait la décision de détourner les lignes TEOR par les quais hauts rive droite puisque les chauffeurs rencontraient trop de vélos sur la plateforme TEOR.

Alors qu'une tolérance avait été accordée pour la circulation des vélos sur ces voies TEOR depuis une dizaine d'années, les autorités publiques, Ville de Rouen et Métropole, ont décidé d'y mettre fin après quinze jours d'information en période de vacances scolaires ! Elles annoncent la verbalisation prochaine (90 euros) des cyclistes.

Cette décision, prise sans aucune concertation préalable, est véritablement inacceptable car elle fait peser le poids de la faute (et la facture !) uniquement sur le dos des cyclistes.

Avant toute stigmatisation des cyclistes - "qui mettraient en danger les bus" ! - il convient de s'interroger sur les causes originelles de cette situation conflictuelle et de rechercher des solutions pour une cohabitation apaisée et un espace public accessible à tous.

Une conception défailante de l'aménagement et au mépris de la législation

Il nous semble important de rappeler que lors de l'aménagement TEOR, les collectivités publiques n'ont pas respecté la législation (article L 228-2 du code de l'environnement, issu de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie de 1996) qui prévoit que : "à l'occasion des rénovations de voies urbaines, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation".

Dès 1999, SABINE est intervenue à de multiples reprises, auprès des élus et lors de l'enquête publique, pour tenter de faire évoluer le projet. Sans succès.

Il faut rappeler qu'avant TEOR, par exemple, la rue du Général Leclerc disposait d'une bande cyclable ouest-est de Jeanne d'Arc à République, et la rue Alsace-Lorraine d'un couloir bus-vélos en est-ouest, le reste étant ouvert à la circulation générale. "TEOR passe, le vélo tré-passe", tel était le slogan de nos manifestations, pour résumer la situation.

Il est incompréhensible et illégal que le vélo, moyen de déplacement non polluant, soit exclu d'une voirie en zone 30, en plein centre-ville commerçant.

Par conséquent, les vélos sont sur les voies TEOR car il n'y a pas d'autres possibilités de cheminement continu à vélo sur l'axe Alsace-Lorraine-Leclerc-Giraud.

Cette illégalité et ces difficultés d'usage sont connues depuis l'origine.

Quelles solutions pour un espace public accessible à tous ?

La ville de Rouen, qui a le pouvoir de police, et la Métropole compétente en matière de voirie prennent comme argument l'existence d'une piste cyclable sur les quais hauts pour interdire aux cyclistes de circuler sur les voies TEOR.

Cet argument, jamais avancé en concertation, est celui de personnes ignorant les principes de la circulation à vélo au quotidien. Il n'est pas recevable par les cyclistes et leurs associations. En effet, la piste "quais hauts rive droite" ne peut être considérée comme un substitut de l'axe Alsace-Lorraine-Leclerc-Giraud, ne serait-ce que parce qu'elle ne dessert pas, par

.../...

définition, les habitations et commerces de cet axe. A titre d'exemple, lorsqu'un cycliste souhaite faire un trajet entre la rue Armand Carrel et la place de la Pucelle, il est ridicule de lui imposer un détour par les quais.

D'autre part, nous dénonçons une discontinuité manifeste de cette nouvelle piste cyclable. Au niveau du Théâtre des arts, l'aménagement y est impraticable car il s'interrompt brutalement. La résolution de cette discontinuité doit être un préalable à toute interdiction et verbalisation des cyclistes sur TEOR.

Nous souhaitons rappeler que le report modal en milieu urbain doit se faire au profit de tous les moyens de déplacement autres que la voiture individuelle.

C'est pourquoi nous proposons, dans le cadre d'un partage moderne de la voirie, de protéger la plateforme TEOR et d'utiliser la voie de circulation automobile afin de l'affecter aux déplacements cyclistes. Nous sommes parfaitement conscients que sur le segment entre Saint Eloi et Saint Marc il existe trois secteurs sans voie voiture, au droit des arrêts de TEOR, et qu'il faudra trouver une solution technique spécifique. Mais une étude* du CETE (Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement) de juin 2013 sur ce sujet apporte des solutions tout à fait crédibles.

En ce qui concerne la place des voitures, il existe deux solutions en termes de réglementation et d'aménagements :

1- Interdire la circulation automobile sur la voie sauf riverains et véhicules de livraison, d'urgence....

2- Créer une zone de rencontre ** qui, de fait, rendrait les piétons et les vélos prioritaires. Cette solution nous semble moins bonne car elle générera de nombreux conflits d'usage avec les véhicules.

Ces objectifs sont au cœur du nouveau Plan de déplacements urbains de notre territoire, mis en place et approuvé par la ville de Rouen et la Métropole, puisqu'ils correspondent aux objectifs suivants :

- l'amélioration de la sécurité de tous les déplacements en opérant pour chacune des catégories d'usagers un partage de la voirie équilibré entre les différents modes de transports,
- la diminution du trafic automobile,
- le développement des transports collectifs et des moyens de déplacements les moins consommateurs d'énergie et les moins polluants notamment la bicyclette et de la marche.

SABINE demande donc à la Métropole et à la ville de Rouen de :

1- Suspendre l'opération de verbalisation et de prolonger l'opération de sensibilisation prévention.

2- D'acter le principe d'un partage de l'espace public qui dé-priorise l'automobile au profit du vélo ou, en choix secondaire, de la mise en place d'une zone de rencontre.

3- De créer les conditions d'une réelle concertation avec les usagers du vélo dont le nombre est en augmentation constante.

4- De multiplier les actions de formation/sensibilisation des chauffeurs de TEOR et de bus à la cohabitation avec les vélos.

Nous considérons que les réponses actuellement apportées par les collectivités sont totalement contraires aux objectifs du plan de déplacements urbains et de l'agenda 21. Nous demandons que le vélo trouve sa juste place dans le centre-ville.

* http://www.rst.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/4__Atelier_3_Sanchez_CETE_NC_cle58e3ba.pdf

** http://www.voiriepour tous.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/091214-2- Zones_de_rencontre_JCassagnes_cle5e6c7e.pdf

SABINE l'asso vélo de Rouen

Société Amicale pour la Bicyclette en Normandie / Agglomération de Rouen - Association loi 1901 - Siret 452 942 303 00010

www.rouensabine.fubicy.org - www.facebook.com/AssociationSabine - mail : rouensabine@fubicy.org

Membre de la FUB, Fédération française des Usagers de la Bicyclette